



Le Haillan CCAS

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 JUIN 2024

D2024_06_01 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mardi 4 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 22 mai 2024.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 4

Date de la convocation : 22/05/2024

PRESENTS :

Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Patrick JULIENNE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Evelyne RIBAN

EXCUSES :

Madame Andréa KISS, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND, Madame Christiane REALLE

Le rapporteur expose :

Conformément à la réglementation, Madame la Présidente ne participe pas au vote

Le Budget de l'exercice 2023 a été exécuté du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Les écritures sur réalisations sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal qui fera l'objet d'un rapport spécial.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et suivants,

VU la délibération D2022_12_28 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 décembre 2022 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2023 puis les décisions modificatives s'y rapportant,

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la commune du Haillan,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2023.

ARTICLE 2 : D'ARRÊTER les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 en mouvements budgétaires aux montants suivants :

RECETTES REALISEES	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	365 972,11
	TOTAL	
DEPENSES REALISEES	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	404 841,83
	TOTAL	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	002 Résultat reporté N-1	186 830,15
	Fonctionnement :	
	001 Solde d'investissement N-1	6 660,22

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2023 :

- un excédent budgétaire de 147 960,43 euros pour la section de Fonctionnement,
- un excédent budgétaire de 6 660,22 euros pour la section d'Investissement,

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré au Haillan,
Pour extrait certifié conforme,
le 4 juin 2024,



Le Maire,

Andréa KISS

